

Session thématique sur « L'intégration régionale du commerce »

Note conceptuelle

Concept

A une époque où les menaces d'insécurité se multiplient, la politique commerciale peut être un outil clé pour favoriser la stabilité, la diversification économique et la croissance inclusive, l'apaisement ethnique, la qualité de vie, les valeurs communes et les droits humains et sociaux essentiels, en construisant des interdépendances stratégiques entre l'UE et l'Afrique et en développant des initiatives d'intégration gagnant-gagnant. C'est encore plus vrai en ce qui concerne le commerce agricole. Les deux parties prenantes ont tout intérêt à renforcer leur partenariat dans la perspective à long terme d'un accord commercial de continent à continent, fondé sur la mise en œuvre réussie de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

L'Afrique a connu des niveaux d'intégration croissants ces dernières années, mais le pourcentage du commerce intra-régional rapporté au commerce africain total reste faible: 18 % des exportations totales ont lieu en Afrique, contre 59 % en Asie et plus de 69 % dans l'Union européenne. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est l'une des politiques phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord AfCFTA ont débuté le 1er janvier 2021. Cet accord regroupe la plus grande zone de libre-échange du monde en un marché continental unique pour les biens et les services. Il réunit les 55 pays de l'Union africaine (UA), huit communautés économiques régionales (CER), une population d'environ 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné d'environ 3,18 billions d'euros. Parmi les autres bénéfices attendus, 30 millions de personnes pourraient sortir de l'extrême pauvreté : l'AfCFTA a le potentiel d'accroître la taille de l'économie africaine jusqu'à 27,1 billions d'euros d'ici à 2050.

Bien qu'il s'agisse d'une zone de libre-échange panafricaine, l'accord AfCFTA garantit la coexistence de l'AfCFTA et des zones de libre-échange (ZLE) des communautés économiques régionales (CER) de l'UA. En outre, les pays africains ont conclu plusieurs accords commerciaux avec des partenaires commerciaux extérieurs, dont l'UE. L'UE maintient son soutien à l'AfCFTA dans le cadre des accords de partenariat économique (APE), qui en sont considérés comme des « éléments constitutifs ». L'AfCFTA et les APE se renforcent mutuellement. Les APE contribuent à l'intégration régionale du commerce en réunissant des marchés plus petits dans des régions APE plus vastes, établies par les pays africains eux-mêmes. Les APE ont aidé plusieurs pays et régions d'Afrique à créer des conditions de commerce et d'investissement prévisibles, à attirer des capitaux et à devenir une plaque

tournante pour les investissements directs étrangers. Le processus de l'AfCFTA peut prendre en compte cette expérience très pratique. De même, la stabilité et la prospérité de l'Afrique sont essentielles pour la stabilité et la prospérité de l'UE et doivent être soutenues par une intégration économique plus étroite des deux continents, en menant conjointement les transitions verte et numérique de l'Afrique et de l'UE.

Le développement du commerce intra-africain de produits agroalimentaires est crucial pour la transformation économique de l'Afrique et pour renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain. Le programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de 2003 et la déclaration de Malabo de 2014 fournissent un cadre stratégique global pour y parvenir, ainsi que pour améliorer les infrastructures rurales, transformer l'agriculture et parvenir à une croissance plus inclusive.

L'UE et ses États membres collaborent avec l'UA et les pays africains pour faciliter l'intégration du commerce intra-africain à travers différentes voies : le financement de projets de coopération au développement spécifiques axés sur la demande, le réseau panafricain d'analyse économique des politiques (PANAP), le programme de renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires pour l'Afrique (SPS Africa) et le projet africain de propriété intellectuelle (AfriPI), qui met également l'accent sur la protection des indications géographiques en Afrique. Les accords de facilitation des investissements durables (SIFA), que l'UE entend poursuivre avec ses partenaires africains, constituent un autre outil d'intégration commerciale. L'accord récemment conclu avec l'Angola est le premier accord de ce type passé par l'UE. Conformément à l'examen de la politique commerciale de l'UE, cet accord contribuera à attirer les investissements tout en intégrant les engagements en matière d'environnement et de droits du travail dans les relations entre l'UE et l'Angola.

L'Afrique reste une priorité de la politique de l'UE en matière de commerce et d'investissement. Le partenariat entre l'UE et l'UA sur le commerce intra-africain a été clairement souligné lors du sommet UE-UA de février 2022, au cours duquel les dirigeants africains et européens se sont engagés à stimuler l'intégration économique régionale et continentale, notamment par l'intermédiaire de l'AfCFTA, et à œuvrer progressivement à l'intégration mutuellement bénéfique de nos marchés continentaux respectifs. Le sommet de l'UA sur l'intégration et la diversification économiques, qui s'est tenu à Niamey le 25 novembre 2022, a réaffirmé la nécessité de créer des chaînes de valeur régionales à partir des ressources naturelles du continent, en accordant la priorité, entre autres, à l'alimentation et à la nutrition, afin de réduire la dépendance du continent vis-à-vis des pays tiers.

Cette session thématique sera l'occasion de faire le point sur les récentes mises à jour des relations commerciales entre l'UE et l'UA et d'échanger sur les différentes expériences d'intégration commerciale des deux continents en vue de favoriser la résilience et la durabilité de nos systèmes alimentaires.

Panélistes

Présidence

- Reuben Mtolo Phiri, Ministre de l'Agriculture, Zambie

Modérateur

- Viwanou Gnassounou, Ancien Sous-secrétaire général - Développement économique durable et commerce; Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Orateurs

- Magda Kopczynska, Directrice générale adjointe, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne
- Rob Vos, Directeur Marchés, Commerce et Institutions (MTID), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (Ifpri)
- Alex Assanvo, Secrétaire exécutif de l'Initiative Côte d'Ivoire-Ghana pour le Cacao
- Elizabeth Mpofo, Présidente du Forum des petits exploitants agricoles biologiques du Zimbabwe (ZIMSOF)